



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars, à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gretheville, à la Mairie de Gretheville, sous la présidence d'Emmanuel BELLEE, Maire,

Etaient présents :

Emmanuel BELLEE	Magali HUE	Hervé ROBERT
Delphine BOURGOUIN	Christophe POULAIN	Régis AMY
Martine BLIN-MEESMAECKER	Emilie JOUAULT	Marianne QUATREVAUX
Patricia LEMELOREL	Sophie HERVIEU	Jacques-Olivier BILLIOTI DE GAGE

Étaient absents excusés

- Cyrille HAMON a donné pouvoir à Magali HUE
- Jimmy SAILLARD a donné pouvoir à Emmanuel BELLEE

Madame MAUBRE-TURPIN, Trésorière du SGC de Caen et Madame DEBLEDS, Inspectrice principale des finances publiques, Conseillère aux décideurs locaux de Caen-la-mer, sont présentes

Patricia LEMELOREL a été nommée Secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Approbation de l'ordre du jour
- Compte Administratif 2021
- Compte de Gestion 2021
- Affectation du résultat
- Fiscalité : vote des taux 2022
- Budget Primitif 2022
- Questions diverses

- **Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

- **Approbation de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose d'ajouter les points suivants :

- Virement de crédit : Autorisation à Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'ordre du jour du conseil municipal de la réunion.

• Compte Administratif 2021

délibération 13-2022

Sous la présidence de Monsieur Hervé ROBERT, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	140 150,00	129 378,97			
012	Charges de personnel et frais ass	207 550,00	202 955,81			
014	Atténuations de produits	1 000,00	390,00			
65	Autres charges de gest. cour.	589 700,00	209 242,04			
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courar		938 400,00	541 966,82			
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	304 800,00	5 847,89			
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues	60 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctio		1 303 200,00	547 814,71			
023	Virement sect. d'inv.	431 800,00				
042	Op.d'ordre de transfert entre sect	8 000,00	70 000,00			
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonction		439 800,00	70 000,00			
TOTAL		1 743 000,00	617 814,71			
D 002	Déficit de fonctionnement rep					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges	850,00	3 897,84			
70	Prod. des services, dom, vtes	1 042,58	5 707,82			
73	Impôts et taxes	699 000,00	697 380,92			
74	Dotations, participations	2 930,00	44 554,52			
75	Autres prod. de ges. cour.	2 000,00	10 832,65			
Total des recettes de gestion courante		705 822,58	762 373,75			
76	Produits financiers		4,61			
77	Produits exceptionnels		70 038,58			
78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles de fonctionn		705 822,58	832 416,94			
042	Op.d'ordre de transfert entre sect					
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionn						
TOTAL		705 822,58	832 416,94			
R 002	Excédent de fonctionnement r	1 037 177,42				

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Emis	Restes à réaliser	Crédits annulés
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
3...	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00			
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	465 000,00	154 139,14		
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	120 000,00			
	Total des opérations d'équipement	150 000,00	41 947,90		
	Total des dépenses d'équipement	745 000,00	196 087,04		
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip.créances rattachées à des particip.				
27	Autres Immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	75 000,00			
	Total des dépenses financières	75 000,00			
	Total opé.pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	820 000,00	196 087,04		
040	Op.d'ordre de transfert entre section				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	820 000,00	196 087,04		
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
3...	Stocks				
13	Subventions d'investissement				
16	Empr. et dettes assimil.(hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	70 000,00			
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	70 000,00			
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	12 268,75	26 199,61		
1068	Excédents de fonct.capitalisés				
138	Autres subv.d'invest.non transf				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip.créances rattachées à des particip.				
27	Autres Immobilisations financières				
024	Prod. des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	12 268,75	26 199,61		
	Total opé.pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	82 268,75	26 199,61		

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	617 814,71	832 416,94
	Section d'investissement	196 087,04	96 199,61
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 037 177,42
	Report en section d'investissement (001)		297 931,25
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		813 901,75	2 263 725,22
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	617 814,71	1 869 594,36
	Section d'investissement	196 087,04	394 130,86
	TOTAL CUMULE	813 901,75	2 263 725,22

Hors de la présence de Monsieur Emmanuel BELLEE, le Maire,
le conseil municipal, par 12 voix pour

- Approuve le compte administratif du budget communal 2021

- **Compte de Gestion 2021**

délibération 14-2022

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Madame Ingrid DEBLEDS et Madame Isabelle MAUBRE-TURPIN présentent différents points relevant de la valorisation du compte de gestion 2021, dont :

- **Produits réels de fonctionnement :**

Globalement, les produits réels de fonctionnement sont en hausse de 3.8% sur 5 ans. Cette hausse est liée à une hausse des ressources fiscales de 2.1 % entre 2017 et 2021 et une hausse significative des dotations et participations de 40.8 % sur la même période, liée, en 2021, principalement à la compensation de la perte fiscale liée à l'allègement des impôts de production (28 345 €). Le niveau des ressources fiscales de la commune (725 €/hab) est supérieur au niveau départemental (368€/hab), régional (343 €/hab) et national (447€/hab). Elles représentent 91.9% des produits réels de fonctionnement.

- **Charges réelles de fonctionnement :**

Globalement, les charges réelles de fonctionnement sont en baisse de 2.2% sur 5 ans. Cette baisse est liée à une hausse contenue des charges de personnel de 0.8% sur la période 2017-2021 et une baisse des "autres charges" de 16.3% sur la même période. En 2021, ces charges représentent respectivement 36.62% et 32.49% des charges réelles de fonctionnement. Les subventions, participations et contingents (qui représentent, en 2021, 30.89 % des dépenses réelles de fonctionnement), sont en hausse de 13.9% sur la période quinquennale. Le ratio de rigidité des charges structurelles (qui mesure le poids des charges obligatoires/incompressibles) dans la section de fonctionnement est correct (42.27% en 2021).

- **Conséquences :**

La CAF brute (214 602 € en 2021) est donc logiquement en hausse de 23.2%.

La commune n'étant pas endettée, la CAF nette correspond à la CAF brute.

Le fonds de roulement de la commune est confortable (1 449 823 €), correspondant à 1.9 années de produits réels de fonctionnement et 2.66 années de charges de fonctionnement (moyenne nationale de la strate : 0.82 années).

• **Affectation du résultat**

délibération 15-2022

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 1 251 779,65 € au compte R 002
- Affectation de l'excédent d'investissement de 0 € au compte R 1068.

• Fiscalité : Vote des taux d'imposition des taxes locales 2022

délibération 16-2022

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril 2022. Il est proposé de reconduire en 2022, les taux d'imposition communaux appliqués en 2021.

Le Conseil municipal,

Vu la loi de finances pour 2022,

Vu l'article 1639A du Code Général des impôts,

Vu l'avis de la commission budget en date du 21 février 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :
 - Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 35,53 %
 - Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 31.50 %
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

• Budget Primitif 2022 – Autorisation à opérer à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

délibération 17-2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Budget Primitif, au niveau du chapitre pour la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites de 7.5%.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites de 7.5%.

• Budget Primitif 2022

délibération 18-2022

Monsieur le Maire présente et commente les données financières du Budget Primitif 2022 de la commune aux membres de l'Assemblée, qui s'établit comme suit :

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 10638)	632 700.00€	464 656.18€
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent N-1	0.00€	0.00€
Reports	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00€	198 043.82€
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	632 700.00€	632 700.00€

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 998 590.00€	747 810.35€
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent N-1	0.00€	0.00€
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00€	1 251 779.65€
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	1 999 590.00€	1 999 590.00€
	Total du Budget	2 631 290.00€	2 631 290.00€

Monsieur le Maire rappelle que la Commission des Finances s'est réunie en date du 21 février 2022 pour étudier ce Budget Primitif.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE la section de fonctionnement du Budget Primitif 2022 de la Commune

• Questions diverses

DETR : Monsieur le Maire de la correspondance de Monsieur le Préfet du Calvados indiquant qu'une subvention de 15 407.57€ au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), soit un taux de 30% de la dépense prévisionnelle subventionnable été attribuée à la Commune pour le financement de l'opération « Aménagement extérieur des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes et bibliothèque) ».

Dons pour l'Ukraine : La municipalité renouvelle son appel aux dons en s'associant au groupe « Des convois pour l'Ukraine ». Ils seront recueillis à la Mairie de Grentheville jusqu'au 7 avril 2022. Des convois qui partiront le 8 et le 10 avril prochain pour acheminer les dons et rapatrier des réfugiés.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Grentheville, le 17 mars 2022

Le Maire,

Emmanuel BELLEE



Emmanuel Bellée

Signé par Emmanuel BELLEE

